



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 210/2024

A LA SOCIETE AFRI FOOD SARLU.

Après avoir reçu le contrat du marché n° VPM/MDNAC/CAB/002/2024, conclu avec le Ministère de la Défense Nationale et Anciens Combattants, pour un montant total hors taxe de dollars américains deux millions six cent nonante mille deux cent dix-neuf, soixante-deux centimes (USD 2 690 219,62) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains dix-huit mille huit cent trente-un, cinquante-trois centimes (USD 18 831,53), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 17/10/2024.

Directeur Administratif et Financier



M. Claude KAYEMBE MUYI

Directeur Général